

compris tout ce qui a été dit de sorte que je voudrais libeller mes questions de façon à m'assurer que j'ai eu la bonne interprétation.

Dois-je comprendre, monsieur, que vous avez dit que dans quelques années l'économie du Canada aura atteint un point où la réglementation au moyen des méthodes d'arrêt et de relance ne sera plus possible?

M. THÜR: Cela est faisable et se fait présentement, parce que nous n'avons pas d'autre choix que de nous arrêter et repartir. Mais la difficulté est la question de logique dans notre expansion. Est-ce à ce point normal que de payer ce prix pour l'arrêt et la relance parce que c'est une perte. Chaque fois qu'il y a un arrêt il y a une perte d'efficacité sociale. Cela n'est pas facile, mais je ne suis pas certain qu'il ne pourra peut-être pas être volontaire à l'avenir. Je pense qu'il est peut-être plus facile de le faire avec une politique des revenus. Je ne sais pas comment cela pourrait être fait aujourd'hui. C'est une question très compliquée et je pense qu'une méthode logique fondée sur la politique des revenus devrait être plus facile qu'elle ne l'est avec une politique fiscale et monétaire parce que nous possédons des genres de mesures qui sont parfois et même très souvent trop fortes pour remédier aux difficultés.

Le sénateur CARTER: Vous avez fait ressortir que la politique monétaire et fiscale dépend du temps fixé.

M. THÜR: Oui.

Le sénateur CARTER: Et il a été très difficile de déterminer le moment exact où cette politique doit être mise en vigueur si l'effet maximum doit être obtenu, et je crois comprendre que vous êtes pessimiste quant à sa qualification comme mesure.

M. THÜR: Elle peut être améliorée mais c'est très dangereux de le faire.

Le sénateur CARTER: Qu'est-ce que vous substituez à sa place?

M. THÜR: Nous reconnaissons aujourd'hui que nous avons certains délais au sujet de ces mesures, et nous avons réellement six mois, neuf mois ou peut-être une année comme délai. C'est notre problème d'avoir à discuter des problèmes, et il est trop tard. La détaxation au Canada en 1965 en est un excellent exemple. C'était justement la gaffe qu'il ne fallait pas commettre en 1965.

Le sénateur CARTER: Vous avez commencé votre causerie en parlant des causes d'inflation et la question relative à l'attrait de la demande et à l'appel des prix. Cela m'a paru ressembler beaucoup à l'argument concernant la poule et l'œuf, lequel des deux est venu le premier.

M. THÜR: Oui.

Le sénateur CARTER: Tout dépend de la base que vous choisissez la poule peut venir d'abord ou l'œuf, et cela dépend aussi du cycle des affaires dans cette année particulière.

M. THÜR: Il n'est pas très important de savoir si c'est l'attrait de la demande ou l'appel des prix, parce que c'est toujours un des deux.

Le sénateur CARTER: Qu'est-ce que vous pensez de l'inflation imputable à des facteurs étrangers au Canada?

M. THÜR: C'est un fait réel au Canada et je pense qu'il est difficile d'éviter ce problème, parce que nous ne sommes pas suffisamment renseignés au regard des États-Unis. Il existe dans notre économie des conjonctures économiques qui proviennent des effets de la situation économique aux États-Unis. Ainsi que le Conseil économique l'a souligné, les fluctuations ici sont tout juste un peu plus fortes qu'aux États-Unis. Donc, je crois, à ce sujet, que l'économie canadienne subit l'influence du problème créé par l'activité des structures où nos industries travaillent trop pour l'exportation aux États-Unis alors qu'elles importent trop des États-Unis.